



SMICTOM Pézenas-Agde (Siren : 253400485)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Pézenas
Arrondissement	Béziers
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/10/1976
Date d'effet	19/10/1976

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Sébastien FREY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	27 Avenue de Pézenas
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34120 NEZIGNAN L EVEQUE
Téléphone	04 67 98 45 83
Fax	04 67 90 05 98
Courriel	contact@sictom-pezenas-agde.fr
Site internet	www.sictom-pezenas-agde.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires et fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	spéciale

Population

Population totale regroupée	138 576
Densité moyenne	155,39

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CA de Béziers-Méditerranée (243400769)	CA
34	CA Hérault-Méditerranée (243400819)	CA
34	CC Les Avant-Monts (200071058)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Prévention / Collecte / Traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire tels que prévus et définis aux articles L2224-13 à L2224-17 du CGCT. Collecte / Traitement de déchets assimilés produits par des activités économiques nécessitant des sujétions particulières ainsi que les déchets municipaux n entrant pas dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés compatibles avec les filières et dispositifs du SICTOM Gestion des déchets autour de 5 missions : - prévention (réduction des déchets à la source, consignes de tri et communication associée) - collectes séparatives : sélective (en porte à porte PAP, en points d apport volontaire PAV, ou en points de regroupement PDR pour les déchets destinés aux filières de valorisation matière et organique, déchèteries - collecte des ordures ménagères résiduelles OMR en porte à porte, en point de regroupement ou en points d apport volontaire - opérations de transfert, transport et traitement / valorisation (matière, organique et/ou énergétique) - élimination des résidus ultimes dans des installations de stockage de déchets non dangereux ISDND, en installation de stockage de déchets inertes ISDI, en installation de stockage des déchets dangereux ISDD ou en unité de valorisation énergétique UVE internes ou externes au syndicat Conception, Financement, Réalisation, Exploitation et Délégation des unités ou services nécessaires à l exercice des missions Collaboration avec d autres collectivités externes à son périmètre pour concevoir, financer, mettre en oeuvre et/ou exploiter des unités mutualisés selon les modalités les plus appropriées (mise en place d une compétence à la carte, participation à des sociétés de type société publique locale SPL ou société d économie mixte SEM Possibilité d'accueillir dans ses installations des collectivités externes à son périmètre, regroupement de collectivités ou entreprises dans ses installations sous réserve que ces activités demeurent accessoires</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement